

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1007/SG portant délégation de pouvoirs.

n° 69-1007/SG

Ministère

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication

23 juin 1969

Numéro JO

n° 14 du 10/07/1969

Date du numéro

10 juillet 1969

TEXTE INTÉGRAL

Dans le cadre, exclusivement, de la mise en œuvre éventuelle du plan O.R.S.E.C. le Secrétaire général du Gouvernement, ès qualités, désigné comme adjoint du Directeur des secours, a par délégation du Président du Conseil de Gouvernement, autorité directe sur l'ensemble des personnels des directions, services, circonscriptions administratives, offices et établissements publics territoriaux, rassemblés en vue d'une opération O.R.S.E.C. ou engagés dans celle-ci. IL peut, dans l'exercice de ces fonctions et de cette autorité déléguée, se faire assister par un ou deux fonctionnaires du Territoire de son choix.